

Colloque « Bien Vieillir en Wallonie »  
1<sup>er</sup> octobre - Charleroi

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens, tout d'abord, à remercier la Province de Hainaut, au travers son Observatoire de la Santé, d'avoir invité l'Association des Provinces wallonnes en tant qu'intervenant à ce colloque.

Avant d'atteindre le cœur du propos, je voudrais, pour ceux qui ne la connaissent pas encore, vous présenter brièvement notre association.

L'APW est, notamment, une instance d'avis qui émet des avis circonstanciés sur des avant-projets de décret, de circulaire, émanant du Gouvernement, qui sont en lien avec les pouvoirs locaux et, plus particulièrement, avec les Provinces.

Notre rôle est également de réunir, de concerter, à la fois les politiques via nos organes décisionnels que sont le Bureau, le CA et l'AG, mais également via les fonctionnaires provinciaux, les agents de terrain au travers nos groupes de travail thématiques aussi variés que sont les compétences provinciales.

En effet, celles-ci sont très larges et les études chiffrées que nous avons réalisées avec l'ULiège indiquent que les compétences les plus importantes, en termes financiers, sont l'Enseignement pour 34 %, le Social pour 14 % ainsi que la Culture et la Santé pour, chacune, 9 %.

Que retrouvons-nous dans cette dernière compétence ? Et bien, nous constatons, et c'est une affirmation qui vaut pour toutes les compétences, que les Provinces exercent des missions communes en matière de Santé mais avec des intensités différentes. Cette hétérogénéité d'actions démontre qu'elles ont la capacité de répondre à des besoins spécifiques de territoire.

En matière de Santé, les Provinces agissent dans les premières lignes de soins de proximité, dans le secteur hospitalier, en Santé mentale, dans l'observation de la Santé mais aussi dans le « Bien vieillir ». Notre Association a d'ailleurs choisi cette thématique pour son colloque de 2015, à Libramont, où j'ai, sans doute, eu le plaisir de croiser certains d'entre vous. Ce qui nous amène tout droit vers le constat suivant : le Bien vieillir est l'affaire de tous et des pouvoirs publics aussi et surtout !

Selon le site STATBEL, qui reprend diverses statistiques qui concernent notre pays, il y aura, dès 2030, davantage de personnes de plus de 67 ans que de jeunes de 17 ans et moins (1 belge sur 5 aura plus de 65 ans – UNamur).

Les Provinces ont mesuré tous les enjeux de cette problématique et s'engagent en faveur des personnes âgées. Il paraît tout à fait essentiel que l'Institution provinciale intègre cette

population au cœur de ses politiques et prenne des mesures afin d'adapter la manière dont notre société va répondre à ses besoins.

Parce que le vieillissement démographique représente un enjeu social et économique...

Parce qu'il est important que nos aînés puissent vivre le plus longtemps possible en toute autonomie...

Parce qu'il est important de lutter contre l'isolement et les stéréotypes...

Les Provinces se doivent de contribuer au « bien vieillir en bonne santé » dans toutes les politiques publiques par une réponse coordonnée de tous les secteurs d'activités.

Concrètement, que font les provinces, quelles actions mettent-elles en place ?

Toutes les Provinces œuvrent quotidiennement pour le soutien à leurs aînés. Et si chacune a ses spécificités, sur lesquelles on reviendra ultérieurement, toutes ont, par exemple, mis en place un soutien aux Conseils Consultatifs Communaux des Aînés, qui ont pour objectif de faire entendre la voix des seniors sur des sujets d'intérêt communal. Ce soutien passe par la création d'un espace d'échanges pour les CCCA du territoire provincial ainsi que par un appui au fonctionnement et au développement de ceux-ci.

Pour votre parfaite information, le nombre de CCCA par Province est de :

- 9 en Brabant wallon,
- 35 en Hainaut,
- 10 en Province de Liège,
- 32 au Luxembourg,
- 13 en Province de Namur.

Dans le cadre de leur mission de supracommunalité, les Provinces s'investissent également, à des degrés variables, dans le dispositif VADA, Ville amies des Aînés, mis en place par l'OMS en 2007 pour faciliter l'inclusion sociale des personnes âgées dans la ville. Les Provinces et l'APW sont d'ailleurs occupées à réfléchir avec l'AViQ sur un protocole de collaboration visant à définir le rôle de chacun pour le déploiement du dispositif en Wallonie.

Chacune d'entre elles propose également une intervention dans les frais d'un appareil téléphonique et d'un système de télévigilance, qui permettent le maintien des aînés à domicile en toute sécurité.

L'accueil-hébergement est également un point important, pour lequel la plupart des Provinces investissent afin de développer l'offre d'accueil des aînés sur leur territoire.

De même, pour les personnes âgées qui peuvent être maintenues à domicile, certaines Provinces octroient des primes à l'adaptation de leur logement.

Citons également le secteur de la santé mentale puisque plusieurs Provinces proposent un appui aux personnes âgées en difficultés. C'est le cas du Brabant wallon et de Namur. Le premier organise les « Groupes de la mémoire », qui développent un travail préventif et curatif en santé mentale destinés aux personnes de 50 ans et plus. La Province de Namur

a développé ANA, service mobile d'accompagnement de personnes âgées rencontrant des problèmes de santé mentale.

Enfin, plusieurs Provinces sont partenaires de la Semaine de l'intergénération, qui permet de favoriser les échanges et la transmission intergénérationnelle, réfléchir ensemble sur le vieillissement, mener une réflexion collective sur l'intergénération.

À côté de cela, chaque Province met en place des actions et services en faveur des seniors, qui lui sont propres.

Citons, en exemples :

Le Brabant wallon, qui encourage financièrement les initiatives en faveur de plus de 65 ans de son territoire à travers l'appel à projets « Santé des aînés : en mouvement contre l'isolement ». Le but étant de renforcer le lien social, d'améliorer la qualité de vie et la participation des aînés à la vie sociale. Il peut s'agir de la mise en place d'une bibliothèque à domicile, d'un jardin potager communautaire, d'activités culturelles et sportives, d'actions permettant la prévention des chutes, du développement d'un réseau de bénévoles, etc.

La Province subventionne aussi les services publics (communes et CPAS) et privés d'aides aux familles et aux personnes âgées.

La Province de Liège, quant à elle, organise, dans le cadre de sa commission « seniors », des séances de formation pour les services d'Aides familiales (sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, module d'initiation à la gestion budgétaire, au surendettement et à la consommation, formation en santé mentale, formation à l'écoute active...).

Au travers de son Salon du Volontariat, elle permet également aux seniors de rester actifs en devenant bénévoles. Ils peuvent, en effet, donner de leur temps et faire profiter les associations des compétences acquises au cours de leur carrière professionnelle.

Sur la même thématique, la Province de Luxembourg coordonne le projet « Senior Activ' », visant à soutenir la participation active et citoyenne des aînés, notamment en concevant des modules de formation au bénévolat à l'attention des seniors. Ce projet s'inscrit dans le programme Interreg VA Grande Région.

La Province du Luxembourg a également mis en place avec le soutien de la Fondation Roi Baudoin et en collaboration avec la Cellule d'Accompagnement des Professionnels de la Santé et divers autres partenaires, le projet ISYCARE, « La technologie au service de soins chaleureux à domicile », un carnet de liaison en ligne. Celui-ci permet de transmettre des informations essentielles concernant le maintien à domicile du senior, notamment entre les différents aidants à domicile.

Enfin, la Province de Namur a créé un Centre d'appels téléphoniques unique pour personnes âgées, le Catupan. Un numéro gratuit (0800/23.147), par lequel la Province met à disposition des seniors et de leur entourage une équipe qui les écoute, les informe, les oriente et les accompagne. Ce service constitue une réponse à l'enjeu de l'isolement ou de la difficulté d'accès aux services de 1<sup>ère</sup> ligne.

Dernièrement, elle a également mis en place un gérontopôle, à savoir : une communauté d'échange d'actions sur l'ensemble de son territoire entre toute personne exerçant une activité liée au bien vieillir et ses bénéficiaires, en vue de favoriser l'autonomie, la qualité de vie et l'inclusion des aînés.

Il s'agit là d'une liste non exhaustive des actions menées par les Provinces en faveur des aînés.

Je n'ai pas abordé les actions spécifiques menées par la Province de Hainaut puisque Geneviève les a évoquées dans son intervention de ce matin et que d'autres intervenants s'en chargeront cet après-midi.

L'on sait, et cela est démontré de nouveau aujourd'hui, que la Province qui nous accueille a développé une véritable dynamique, est un véritable moteur en matière de « Bien vieillir » et nous ne pouvons que les encourager à poursuivre.

Ici s'achève mon propos, je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite un agréable colloque !

Annick BEKAVAC  
Directrice